



ILEAP | INTERNATIONAL LAWYERS AND
ECONOMISTS AGAINST POVERTY

JEICP | JURISTES ET ÉCONOMISTES
INTERNATIONAUX CONTRE LA PAUVRETÉ

LE ROLE DES REFORMES ET DE L'ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE DANS LE COMMERCE DES SERVICES AU BURUNDI

Rapport Final

Hôtel Sangwé, Ngozi, 29-31mars 2010

Liste des Abréviations et Acronymes

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AGCS	Accord Général sur le Commerce des Services
APE	Accord de Partenariat Economique
C-APE	APE entre CARIFORUM et l'UE
CFCIB	Chambre Fédérale du Commerce et de l'Industrie du Burundi
CIS	Coalition de l'Industrie des Services
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
EAC/CAE	East African Community/Communauté de l'Afrique de l'Est
FNDPC	Forum National de Développement et de Politique Commerciale
GTZ	German Technical Cooperation
HTB	Hôtellerie et Tourisme du Burundi
ILEAP/JEICP	International Lawyers and Economists Against Poverty
MCAE	Ministère de la Communauté de l'Afrique de l'Est
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique, du travail et de la Sécurité Sociale
MSP	Ministère de la Sécurité Publique
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OPC	Ordre Professionnel des Comptables
PED	Pays en Développement
PD	Pays Développés
PMA	Pays Moins Avancés
UE	Union Européenne

Introduction

Du 29 au 31 Mars 2010, s'est tenu dans la salle de conférence de l'hôtel Sangwé de Ngozi, un atelier sur le rôle des réformes et de l'engagement du secteur privé, dans le commerce des services au Burundi.

Sous la présidence de Mr Adrien Sibomana, Vice-Président du FNDPC et Mr Sékou Doumbouya, représentant du Directeur Exécutif de ILEAP et Responsable des Programmes de ILEAP, cet atelier a réuni plusieurs participants provenant de différents secteurs de services du Burundi.

Etaient représentés à cet atelier :

- Des membres du FNDPC (Forum National de Développement et de Politique Commerciale),
- Des Opérateurs du secteur privé et des représentants d'associations de fournisseurs de services ;
- Des fonctionnaires des Ministères compétents et les organismes de réglementation
- Les professeurs d'universités, les chercheurs et les réseaux de recherche nationaux

Ont également pris part à l'atelier des représentants non nationaux, à la fois pour partager leurs expériences et servir comme conseillers.

Cérémonie d'Ouverture

La cérémonie d'ouverture a enregistré trois (3) interventions : l'allocution du Gouverneur de Ngozi, suivie de celle du Représentant du Directeur Exécutif par Intérim de JEICP et enfin, le discours d'ouverture de la Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

- **Gouverneur de Ngozi**

Monsieur le Gouverneur a commencé par remercier les organisateurs pour le choix porté sur la ville de Ngozi pour la tenue de cet atelier. Il a ensuite précisé qu'en participant au renforcement des capacités en matière de commerce des services, cet atelier contribuera à une meilleure prise en compte des intérêts des parties prenantes du Burundi dans l'intensification des réformes sur le commerce des services déjà entamées de manière unilatérale ou dans le cadre de l'OMC ou de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est.

En terminant, le Gouverneur a invité les participants à l'atelier de profiter de leur séjour à Ngozi pour apprécier l'hospitalité de la population et des paysages de la ville et de la province.

- **Mr Doumbouya**

Le Représentant du Directeur Exécutif par Intérim de ILEAP a saisi cette occasion pour d'abord remercier les autorités de Ngozi et du Burundi pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aux participants à cet atelier. Il a ensuite saisi l'occasion pour rappeler à l'auditoire que « la création de JEICP a été motivée par la prise de conscience qu'il y a une relation très proche entre l'habilité d'un pays en voie de développement à capturer les bénéfices de la globalisation économique et sa capacité à avoir un impact sur ses termes d'engagement dans l'économie globale ». Le JEICP vise le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés comme le Burundi afin qu'ils soient en mesure d'utiliser le commerce comme un potentiel moteur de développement équitable et soutenable, et plus précisément pour la réduction de la pauvreté, en améliorant leur participations dans les négociations pour la réglementations et la gestion des règles qui gouvernent les échanges commerciaux mondiaux.

Mr Doumbouya a rappelé que du fait de l'importance du commerce des services dans l'économie du pays, les autorités du pays se sont engagées dans une série de réformes négociées sur les services dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, du COMESA, de l'APE avec l'UE et dans l'OMC. C'est pour cette raison que JEICP a bien accepté d'appuyer le pays pour renforcer les capacités des parties prenantes à ces négociations afin que le pays puisse tirer avantage des services (que ce soit dans le cadre de l'APE, de l'OMC ou au niveau de EAC ou du COMESA).

Mr Doumbouya a terminé son intervention en remerciant les bailleurs de fonds de JEICP, notamment le DFID, la GTZ, l'ACDI et le CRDI qui ont permis à JEICP, d'émerger comme un acteur clé dans le renforcement des capacités commerciales et de soutien aux négociateurs des pays africains dont le Burundi.

- **La Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme**

Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme a commencé par remercier les organisateurs pour la bonne mise en route de cet atelier. Elle a également remercié ILEAP pour son appui au renforcement des capacités du Burundi au moment où le pays s'apprête à s'engager dans des négociations du commerce des services dans le cadre du COMESA et avec l'Union Européenne. Selon la Ministre, cet atelier offre ainsi l'occasion aux participants et associations de fournisseurs de services, considérées comme acteurs importants du commerce des services, de contribuer à la bonne marche de ces négociations en mettant leurs compétences à profit dans un nouveau cadre de travail. A l'issue de l'atelier, le pays sera ainsi en mesure de formuler son offre et sa requête à ses partenaires Européens et du COMESA pour non seulement améliorer sa position dans les négociations des services mais aussi et surtout, profiter aussi de l'Accord de Partenariat Economique.

C'est à travers ces mots que la Ministre du Commerce a ouvert l'atelier.

Session I: Les Intérêts Stratégiques du Burundi dans le Commerce des Services

Présentation : Dr Alain NIYUBAHWE

Il ressort de l'exposé et des discussions que les services représentent environ 45% du PIB du pays mais ne contribuent qu'à hauteur de 11% de la valeur des exportations de biens et services contre 55% et 33% au Rwanda et au Kenya respectivement. Pour bénéficier des potentialités dont il dispose dans ce secteur, le pays devrait être prêt à entreprendre des réformes majeures à la suite de l'intégration dans la CAE, du COMESA et de la mise en place de l'APE-CAE. Dans le cadre des négociations sur les services, le pays devrait tenir compte de ses potentialités inexploitées en matière de : (i) centre de transit commercial de la sous-région et offrir des services logistiques ; (ii) tourisme. Des mesures devraient être prises pour permettre la promotion d'une plus grande expertise dans les domaines tels que les services juridiques, les conseils de gestion aux entreprises et d'autres services des TIC et ce afin de favoriser l'entrée d'IDE.

Les participants ont été informés que le Burundi a pris des engagements à l'OMC dans les secteurs suivants: (i) Services Professionnels: services médicaux et dentaires, services dentaires, autres services fournis aux entreprises (service de publicité, services d'études de marché et de sondages, services de conseil en gestion, services connexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture, services annexes à la pêche, services de maintenance et réparation de matériel, service d'emballage) ; (ii) Services de construction et services d'ingénierie connexes ; (iii) Services de distribution ; (iv) Services de santé et services sociaux ; et (v) Services relatifs au tourisme et aux voyages.

Pour les participants les sept secteurs suivants présentent des intérêts pour le Burundi : (i) des Services professionnels ; (ii) des services financiers ; (iii) des services de communications ; (iv) des services de transport ; (v) du tourisme ; (vi) de l'éducation ; et (vii) de la distribution.

Les participants ont recommandé que le niveau de libéralisation à obtenir au niveau régional soit en cohérence avec les engagements pris par le pays au niveau de l'OMC.

Session II: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'intégration régionale

Présentateurs : Bukware Jean-Marie et Mr Léopold Bizindavyi

Sur la session II, l'atelier a examiné les propos tenus par M. Bukware et M. Bizindavyi dans le cadre de deux (2) blocs régionaux en termes de commerce des services.

En ce qui concerne la Communauté de l'Afrique de l'Est, en plus des engagements déjà pris à l'OMC, les Pays Membres se sont accordés sur les secteurs prioritaires où des engagements de libéralisation progressive ont été pris : (i) Services fournis aux entreprises ; (ii) Services de communication ; (iii) Services de distribution ; (iv) Services d'éducation ; (v) Services financiers ; (vi) Services relatifs au tourisme et aux voyages ; (vii) Services de transport.

Conformément à Article 16 du Protocole portant création du Marché Commun de l'Afrique de l'Est, Les Pays membres garantissent la libre circulation des services fournis par les citoyens de la Communauté ainsi que la libre circulation des fournisseurs de services au sein de la Communauté. Pour ce qui concerne le traitement national, l'article 17 du protocole dispose que chaque Pays Membre accorde immédiatement et sans condition aux services et fournisseurs de services de tout autre Membre un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres services similaires et à ses propres fournisseurs de services similaires.

Selon M. Bizindavyi, les exportations des services du COMESA ont été dominées par les services de voyage et de transport qui, en 2006 représentaient 77 % du total des exportations des services. Le COMESA vise la mise en place d'un marché des services unique dans les pays du COMESA. A cet effet, les actions suivantes ont déjà menées : (i) Élaboration en 2006 des matrices nationales par pays membre du COMESA ; (ii) Élaboration du cadre juridique relative au commerce des services.

Suivant la feuille de route établie par le COMESA, les négociations sur les demandes et les offres devraient démarrer en mai 2010, à la suite de la soumission au Secrétariat du COMESA par les Etats membres de leurs demandes et offres en février 2010, après l'achèvement des consultations nationales et définition de leurs domaines des services prioritaires indicatifs qui sera examinés lors d'une réunion organisée en janvier 2010.

Cependant afin de s'assurer que l'accord que les pays membres conflueraient serait bénéfique à leur économies respectives il faudra : (i) Evaluer les modifications que la matrice envoyée au COMESA a subit depuis 2006 ; (ii) Identifier les secteurs sensibles pour la libéralisation (secteurs non encore libéralisés; (iii) Procéder à une analyse approfondie des différents secteurs des services ; (iv) Réévaluer les intérêts pour l'importation et l'exportation des services ; (v) Procéder à des audits réglementaires des secteurs ; (vi) Associer toutes les parties prenantes, notamment le secteur privé dans cet exercice ; et (vii) Procéder au renforcement des capacités des négociateurs dans le commerce des services .

Session III: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'APE EAC-CE

Présentateur : Jérôme Benausse – assistant technique au Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

En ce qui concerne la session 3 à savoir l'état des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'APE EAC-CE, le conférencier a rappelé que si l'accord intérimaire paraphé en décembre 2007 ne contenait pas d'engagements relatifs au commerce des services il prévoyait que les parties incluent des engagements d'ouverture relatifs aux services dans le texte de l'APE complet.

Une rencontre bilatérale CAE-UE est prévue au cours de l'année 2010 sur la base de la feuille de route mise à jour en février entre les parties. Avant cette rencontre, les pays de l'EAC doivent finaliser leur stratégie de négociation. Par ailleurs, le bloc régional doit aussi présenter ses engagements sous forme d'une matrice à l'UE, présentation d'une requête unique pour la région. En termes de stratégie de négociation, la CAE donne la priorité au processus d'intégration régionale sur celui des APE. A cet effet, des travaux préparatoires (études, consultations) ont été effectués au niveau national : une étude sur la compétitivité des services dans l'EAC a été menée en 2009 couvrant le cadre légal et réglementaire et le niveau de développement des différents secteurs. Les Etats membres de l'EAC ont également travaillé sur le texte légal couvrant le commerce des services dans le cadre de la CAE. Cependant, des retards sont constatés au niveau régional : seulement 2 pays sur cinq ont transmis au Secrétariat de l'EAC leurs secteurs d'intérêt pour les offres et les demandes d'engagements.

Au niveau du Burundi, des études d'évaluation de la réglementation et de la compétitivité des services au Burundi avec l'appui de Tradecom ont permis de mettre en évidence les faiblesses du cadre légal et réglementaires. Un atelier de formation sur : (i) les principes de l'AGCS de l'OMC ; (ii) l'évaluation de l'ouverture autonome et de la réglementation dans les différents secteurs ; et (iii) la stratégie de négociation et simulation de prises d'engagements, a été élaborée. En outre, des rencontres bilatérales (privés et agences de réglementation) ont été organisées en vue de la détermination des priorités et des intérêts sectoriels. Enfin, une réunion régionale sur les travaux de préparation du comité de négociateurs a eu lieu en 2009, afin d'établir les priorités et intérêts sectoriels.

En ce qui concerne la stratégie de négociation, il serait indiqué de : (i) prendre en compte des engagements pris par le pays dans le cadre de l'AGCS, à savoir : services professionnels, constructions, distribution, santé et services sociaux, tourisme ; (ii) évaluer le niveau d'ouverture autonome pour les offres d'engagements ; (iii) analyser les engagements pris par l'UE au niveau de l'OMC et dans le cadre du CARIFORUM ; (iv) évaluer les avantages comparatifs du Burundi pour l'exportation de service ; (v) vérifier la cohérence avec les engagements effectués dans le cadre de l'intégration régionale ; et (vi) évaluer la marge de manœuvre restante pour d'autres négociations à venir.

Il faut cependant noter que compte tenu de son statut de PMA et étant donné l'importance des engagements déjà pris à l'OMC, le Burundi n'est pas tenu de prendre des engagements supplémentaires vis-à-vis de l'UE.

Parmi les secteurs prioritaires ci-dessus identifiés, selon le conférencier, les secteurs des télécommunications, des services financiers et des transports pourraient bénéficier d'investissements de l'Union Européenne.

Dans le cadre des préparations des requêtes, il s'agira pour la région d'identifier les secteurs de services dont l'accès au marché européen est limité pour les prestataires de services des pays membres de la CAE. A cet effet, une analyse détaillée de l'offre de la CE est nécessaire (Cf. engagements de l'UE révisés dans le cadre du cycle de Doha + engagements dans l'APE CARIFORUM).

Pour ce qui concerne les exportations des services par mode, il est suggéré aux représentants de la région de négocier : (i) le « mode » 1 : l'accès plus avantageux pour les fournisseurs de services liés aux technologies de l'information et de la communication (ii) « mode » 3 : l'élimination de entraves à l'implantation et faciliter les procédures d'enregistrement des PME de l'EAC sur le marché européen ; (iii) le « mode » 4 : des engagements plus favorables pour les travailleurs peu ou non qualifiés ainsi que la révision des limitations quantitatives et la clarification des critères retenus pour les examens de besoins économiques.

Session IV : Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre du cycle de Doha

Présentation : Sékou Falil Doumbouya, Programme Officer, JEICP

Cette présentation s'est organisée autour de quatre thèmes: (i) les domaines de négociation sur les services dans le cadre du cycle de Doha, (ii) les techniques de négociations en cours d'utilisation dans le cycle, (iii) les souplesses et efforts demandés aux différentes catégories de pays, (iv) les engagements existants des pays de la région et leurs implication pour l'APE.

Le présentateur a rappelé qu'il existe trois domaines de négociations sur les services dans le cadre du cycle de Doha, à savoir : les engagements spécifiques (Accès au marché, traitement national et engagements supplémentaires), les exemptions à l'obligation NPF (Nation la Plus Favorisée), et le Cadre Réglementaire (réglementation intérieure, mesures de sauvegarde d'urgence, marchés publics et subventions). Il a aussi rappelé que la technique bilatérale « requête-offre » est la principale technique de négociation mais qu'il existe d'autres techniques comme la technique plurilatérale utilisée dans les négociations sectorielles post-Uruguay (comme le document de référence sur les télécommunications, le Mémoire d'accord sur les services financiers) et dans le cycle de Doha (requêtes collectives).

Il a été souligné que les pays de la région, en raison de leur statut de pays en développement, et des dispositions de l'article 19 de l'AGCS bénéficient d'une plus grande flexibilité pour élargir progressivement l'accès à leur marché et libéraliser moins de secteurs et de modes. Par contre, selon l'article 4 de l'AGCS, les pays Développés devraient prendre

des engagements spécifiques en vue : (i) d'améliorer l'accès aux circuits de distribution et réseaux d'information au profit des PED ; (ii) de renforcer les *capacités* nationales des PED de fournir des services, ainsi que l'efficacité et la compétitivité de ce secteur dans ces pays ; et (iii) libéraliser l'accès aux marchés dans les secteurs et pour les modes qui intéressent les PED du point de vue des *exportations*. Une souplesse accrue pour les PMA a été obtenue avec le paragraphe 9 de l'Annexe C de la Déclaration Ministérielle de Hong Kong qui demande aux membres de trouver des "*mécanismes appropriés*" pour accorder une «**priorité spéciale**» aux secteurs et modes qui présentent un intérêt pour les PMA.

Par rapport à la feuille de route initiale du cycle, le présentateur indique que les négociations révèlent des retards. En effet, la date finale du dépôt des premières offres qui était fixée au mois de mai 2005 n'a pu être respectée. Les négociations qui se sont poursuivies au delà de cette date, ont été suspendues en juillet 2006 pour reprendre en février 2007. Actuellement en ce qui concerne les offres initiales, 70 listes contre 30 pour ce qui concerne les listes révisées. Le Burundi n'a pas encore proposé des offres au titre du cycle.

Les engagements spécifiques existants du pays résultent du cycle d'Uruguay et concernent les services médicaux et dentaires, les services vétérinaires, les services de publicité, les services d'étude de marché et de sondage, les services de conseil en gestion, les services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture, les services annexes à la pêche, les services de maintenance et de réparation de matériels, et tous les services de construction et d'ingénierie connexes. Il a été souligné que les conditions actuelles d'accès sont beaucoup plus libérales que ces engagements.

Session V : Approche du processus préparatoire de négociations et réformes dans les services

Présentation : Mr Sekou Falil Doumbouya, JEICP

La présentation comportait des modules techniques complétés par des discussions de groupe pour permettre à l'ensemble des participants d'acquérir des connaissances de base sur la préparation des réformes et négociations inspirées du gabarit de l'AGCS.

Au cours de sa présentation, Mr Doumbouya a expliqué que de nombreuses réformes nationales ou de négociations régionales ou préférentielles récentes dans les services ont utilisé le gabarit de l'AGCS. Il a indiqué que les éléments de base de cette approche sont la détermination des modalités (principes et cadres), le cadre juridique, les disciplines réglementaires dans les secteurs, la liste d'engagements spécifiques et les mesures complémentaires. Il a souligné que la préparation de chacun de ces éléments, notamment la

liste d'engagements spécifiques, utilise les outils suivants : (i) les études et analyses pour générer l'information nécessaire sur les services aussi bien au niveau domestique qu'étranger, (ii) les consultations pour recueillir les inputs des parties prenantes et préparer une position de réformes ou de négociations et (iii) la formation du consensus pour recueillir/élargir davantage l'assentiment des parties prenantes et susciter leurs motivations.

Quelques disciplines sur le texte juridique ont été débattues en vue d'illustrer les enjeux techniques de la préparation. Elles ont porté sur la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) et les règles d'origine dans les services.

S'agissant de la nature de la clause NPF à retenir dans l'APE par exemple, il a été souligné que les pays de la région EAC doivent faire un arbitrage entre la volonté d'accorder à l'UE les préférences d'un APE futur à négocier avec d'autres puissances commerciales sur la base du traitement NPF au titre de l'AGCS et la volonté d'avoir une plus grande intégration avec ces puissances commerciales au moyen d'un traitement NPF « fermé ».

A quelques très rares exceptions près (essentiellement de nature sectorielle), le présentateur a souligné que les APE couvrant les services adoptent généralement une "**règle d'origine**" libérale (via une disposition sur le refus d'avantages), c'est-à-dire que les avantages du traitement APE ne sont, en règle générale, refusés qu'aux personnes morales qui ne réalisent pas un volume d'opérations substantiel dans un pays membre. En pratique, l'adoption d'une règle d'origine libérale implique que le traitement après établissement de ce qui représente dans de nombreux cas le mode le plus important de fourniture de services sur les marchés étrangers – l'investissement – est non-préférentiel pour les investisseurs de pays tiers pour ce qui concerne les engagements en matière de libéralisation. En d'autres termes, en vertu d'une règle d'origine libérale pour les services et l'investissement, les investisseurs de pays tiers peuvent, dans la plupart des cas, profiter pleinement des possibilités qu'offre l'extension du marché permise par la création d'un APE en s'établissant dans la région

A l'issue des débats, un fort consensus s'est porté sur les points suivants:

- il convient de distinguer les phases de préparation des phases de négociation et d'engagement ;
- une bonne approche préparatoire doit être participative et consensuelle, ce à travers une série d'actions :
 - (i) adoption d'une feuille de route des négociations ;
 - (ii) évaluation de la place des politiques commerciales dans les plans et stratégies de développement;
 - (iii) évaluation globale de l'importance du commerce des services ;

- (iv) entreprendre les études de base (approfondissement des études sectorielles) ;
- (v) veiller à une adéquation entre la Réglementation et les stratégies nationales et régionales de commerce des services ;
- (vi) entreprendre les consultations nationales (institutionnels ; professionnels ; associations des consommateurs) ;
- les secteurs soient priorisés :
 - i) *Cat. 1 : Engagement facilement envisageable* : où il y a des engagements à l'OMC ; secteurs où on veut attirer les IDE ; où il y a une participation étrangère importante ; où existe une réglementation ;
 - ii) *Cat. 2 : Engagement conditionnel* : secteurs sensibles du fait de la faiblesse du cadre réglementaire... ;
 - iii) *Cat. 3 : Offre non envisageable* : secteurs sensibles socialement, politiquement, fiscalement ou absence de réglementation...
- une meilleure coordination entre le Ministère EAC et le ministère du Commerce

Session VIa : Etat des lieux au niveau des Télécommunications

Facilitateur : Mr. Alexis Sinarinzi, Cadre à l'Agence de Régulation des Télécommunications

La communication sur les services ont porté sur le cadre réglementaire et la structure du marché. Le cadre organique du secteur est défini par le décret-loi n°1/011 du 04 septembre 1997. Ce texte : (i) prévoit la création de l'Agence de Régulation et le Contrôle des Télécommunications (ARCT) ayant pour charge la régulation et du contrôle des télécommunications ; et (ii) dispose que seul l'Etat a le droit d'établir sur le territoire du Burundi les réseaux et installations de télécommunication de base pour les besoins de communications du public. C'est donc par dérogation que le Gouvernement peut autoriser une personne physique ou morale autre que l'exploitant public à établir et à exploiter un réseau de télécommunications.

Le secteur des télécommunications, libéralisé depuis 1997 avec la mise en place du décret-loi n°1/011 du 4 septembre 1997 portant cadre organique sur les télécommunications, est marqué par la présence de l'opérateur historique (et de cinq prestataires de service de téléphonie mobile¹ . .

Le pays compte aussi plusieurs opérateurs dans les radios, télévisions.

L'objectif visé par le pays est d'accroître l'offre des services du secteur de la télécommunication et de technologie de l'information, développer un réseau national de la télécommunication.

¹ ONATEL l'opérateur historique dont le capital est détenu à 100% par l'Etat est le seul prestataire pour la téléphonie fixe ; les prestataires de service de la téléphonie mobile sont : ONATEL, l'UCOM, LACELL, ECONET et AFRICELL)

Session VIb : Etat des lieux au niveau des Transports

Facilitateur : Mr. Edouard Nyandwi, Conseiller du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications

Il ressort de cette séance que la situation d'enclavement du pays fait des transports un secteur stratégique pour le Burundi. Cependant, le secteur est caractérisé notamment par des coûts élevés, de faibles capacités des opérateurs nationaux, un faible degré de compétitivité, des infrastructures déficientes et des insuffisances des données statistiques. Le cadre réglementaire est régi par des textes juridiques et légaux remontant parfois à l'époque coloniale.

Pour profiter pleinement de sa participation à la CAE, au COMESA et à la CEEAC, il y a lieu de : (i) réglementer et développer les moyens de transport, (ii) favoriser les investissements privés, (iii) renforcer les capacités des opérateurs économiques.

Session VIc : Etat des lieux au niveau du Tourisme

Facilitateur : Mr. Pierre Claver Hakizindavyi, Chambre sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme

Le tourisme ayant été jugé secteur jugé prioritaire, à l'exception de l'importation en mode 4 (excepté les hauts cadres), le pays a totalement libéralisé ce secteur au niveau de l'OMC. Cependant du fait des faibles capacités d'accueil et en ressources humaines et en dépit des atouts naturels, culturels et historiques dont dispose le pays, contrairement au cas dans les pays limitrophes comme le Rwanda, le Kenya et la Tanzanie, le tourisme n'est pas encore une activité dynamique au Burundi.

Il a été indiqué que le Burundi pourrait être intéressé au développement des disciplines réglementaires dans ce secteur, notamment des mesures sur les sauvegardes d'urgence afin de réduire les conséquences négatives du tourisme sexuel.

Session VIId : Etat des lieux au niveau des autres services professionnels

Facilitateur : Mr. Freddy Ndayishimiye, Economiste

L'orateur a souligné qu'il existe 46 sous-secteurs de services aux entreprises. S'agissant de la réglementation de ces services au Burundi, il a fait les constats suivants :

- (i) certains sous secteurs des services professionnels sont réglementés, organisés, avec quelques limitations d'accès au marché et de traitement national
- (ii) les sous secteurs des services informatiques sont ni réglementés, ni organisés. Ils sont de facto ouverts. Il en est de même pour les sous secteurs de services de recherche et développement, de services immobiliers, des services de location ou de crédit bail

- (iii) Certains sous-secteurs des autres services fournis aux entreprises sont réglementés et comprennent des limitations d'accès aux marchés.

Les discussions ont abouti au consensus visant à faire une distinction entre l'ouverture de facto et l'ouverture de jure en raison du vide juridique existant dans de nombreux sous-secteurs de services aux entreprises.

Session VIe : Etat des lieux au niveau de l'éducation

Facilitateur : Mr. Daniel Bitagoye, Conseiller, Ministère de l'Education Nationale

Au Burundi, on peut identifier les enseignements publics et privés au niveau de l'éducation. Au cours de sa présentation, l'orateur a identifié les difficultés auxquels fait face le secteur de l'éducation au Burundi. Selon lui, la qualité de l'enseignement dépend de la compétence des enseignants et infrastructures. Cependant, le Burundi ne dispose pas d'un nombre suffisant d'enseignants compétents.

En conclusion, l'orateur a exprimé un besoin d'une feuille de route au secteur. Selon lui, cette feuille de route permettra au pays de mettre en place des réformes adéquates pour un meilleur service dans le secteur de l'éducation. L'atelier a noté que la dimension commerciale du secteur devrait être pris en compte dans la politique sectorielle de l'éducation.

Session VII: Le rôle des associations de services dans le commerce international

Présentation : Aimé Gogué, Université de Togo

Au cours de sa présentation, le consultant d'ILEAP, le Pr. Gogué, a précisé que pour une meilleure prise en compte de leurs intérêts et une bonne appréciation des conditions des différents secteurs dans la formulation des politiques, des offres et des requêtes, il est important que les opérateurs économiques/associations professionnelles soient partie prenantes des débats nationaux concernant leur secteur d'activités. Si des coalitions des industries des services (CIS) existent dans beaucoup de régions et pays (Etats Unis, Canada, Union Européenne, etc.) il est regrettable de noter qu'aucun pays d'Afrique au Sud du Sahara n'en dispose. Or l'industrie des services est caractérisée dans ces pays par l'existence de plusieurs PME qui sont loin de constituer une préoccupation pour les autorités politiques de ces pays.

C'est compte tenu de cette situation et des multiples contraintes auxquelles ils sont confrontés (besoin de croissance pour exporter, une incapacité d'obtenir des informations sur les autres marchés, un capital limité, etc.), que les prestataires des industries de service

en Ouganda ont senti la nécessité de créer une coalition des industries de service. Selon les opérateurs économiques qui ont participé à l'atelier, l'expérience ougandaise pourrait être suivie au Burundi.

Session VIII: Les activités des associations professionnelles de services en Afrique Centrale

La session 8 était consacrée sur les activités menées par les associations professionnelles de services au Burundi. La session a connu deux (2) présentations sur le HTB (Hôtellerie et Tourisme du Burundi) et l'ordre des Professionnels comptables (OPC).

Présentation : Mr. Pierre Claver Hakizindavyi, Chambre sectorielle de l'Hôtellerie et du Tourisme

La Chambre d'hôtellerie et du tourisme au Burundi a été créée le 25 Mai 2005 par ordonnance Ministérielle n°530/665. La HTB est l'une des douze chambres sectorielles qui constituent la Chambre Fédérale du Commerce et d'Industrie du Burundi.

Elle a créé 4 antennes sous régionales selon la configuration géographique du Burundi. La mission de cette organisation est d'initier, proposer, et soutenir les activités visant à promouvoir le secteur du tourisme. Régis par la loi ASB2, les organes de la HTB sont : l'Assemblée Générale et le Comité Exécutif qui comprend un président, un vice-président, deux secrétaires, un trésorier et quatre commissaires. La gestion quotidienne relève de la responsabilité du Comité exécutif appuyé par les chefs d'antennes régionales.

Est admis comme membre de la HTB tout opérateur économique dont l'activité relève du tourisme. La HTB fait face à des contraintes dont notamment les faibles capacités financières. Cependant elle bénéficie d'atouts importants dont le fait que le secteur figure parmi les priorités du gouvernement.

Les participants ont exprimé que le partenariat public-privé est le cadre idéal qui doit guider toute association qui se veut professionnelle. Ils sont également convaincus qu'une mise en place d'une coalition nationale et régionale des fournisseurs des services peut aider au renforcement du pouvoir de négociation des APE entre la sous région et l'Union Européenne.

Présentation : Mr. Pierre Claver Nzohabonayo, Secrétaire Général de l'Ordre des Professionnels Comptables (OPC)

L'ordre des OPC a vu le jour dans le but de défendre, soutenir et promouvoir la fonction de comptable au Burundi. Pour aboutir à ses fins, l'ordre s'est donné comme stratégie un

projet de formation continue de ses membres en vue d'une adaptation aux normes internationales de la profession.

Poursuivant sa présentation, l'orateur a affirmé que l'ordre est structuré comme suit : (i) une assemblée générale qui constitue l'organe suprême de l'ordre, (ii) le conseil national de l'ordre qui représente l'organe exécutif et est composé de 15 membres. Ce conseil national est dirigé par un président élu par les membres.

Les sources de financement de l'ordre proviennent des frais d'analyse des dossiers des membres qui souhaiteraient adhérer à l'ordre, de la cotisation de ses membres et plus précisément du financement de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

Cependant, les défis et contraintes auxquels font face l'OPC reposent essentiellement sur le nombre réduit de *comptables compétents* au niveau national. Selon l'orateur, l'ordre doit s'engager dans la formation et faire des lobbyings pour engager beaucoup plus de fonds en vue de financer ses activités.

Au cours des débats qui ont suivi ces différentes présentations, les participants ont appesanti leur discussion sur l'implication de ces différentes organisations dans les négociations commerciales en vue de tenir en compte tous les défis et opportunités auxquels ils font face.

Les participants ont particulièrement exprimé le désir de mieux restructurer les activités dans les différents secteurs d'activités au Burundi. Aussi, ils recommandent les études de base par secteur.

Session IX: Feuille de route

En ce qui concerne la feuille de route, la session a identifié les besoins en négociations et les actions immédiates à entreprendre dans des domaines prioritaires au cours des prochaines semaines. Cette feuille de route est jointe en annexe² avec un chronogramme de préparation des négociations sur le commerce des services au Burundi.

² L'aide mémoire, le programme et la liste des participants de l'atelier sont également joint en annexe.

FEUILLE DE ROUTE DES NEGOCIATIONS SUR LE COMMERCE DES SERVICES AU BURUNDI

1. Introduction

Le Burundi est engagé dans des négociations pour la libéralisation du commerce des services dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), du COMESA, de l'APE et de l'OMC. En ce qui concerne la CAE, les Etats membres ont conclu le 20 novembre 2009 un Protocole portant création du Marché commun, protocole qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Conformément aux dispositions de ce Protocole et au Traité portant création de la CAE, il est prévu la libre circulation notamment des services. Dans ce cadre les pays membres ont pris pour engagement d'éliminer les restrictions sur le commerce dans 7 secteurs prioritaires qui renforcent l'intégration régionale, à savoir : les services fournis aux entreprises, les services de communication, les services de distribution, les services de l'éducation, les services financiers, les services touristiques et agences de voyage ainsi que les services de transport.

Pour ce qui concerne le COMESA, il est prévu que les négociations fondées sur les échanges de requêtes et d'offres débutent en mai 2010.

Dans le cadre du volet « Services » de l'APE, à négocier avec l'Union Européenne, les Autorités politiques de la région comptent signer un accord de partenariat économique intégrant un volet commercial, un volet développement et des dispositions sur le commerce des services. Pour ce qui concerne spécifiquement les services il a été décidé que les pays de la région présenteront des offres distinctes et une requête commune à la partie européenne.

Une évaluation de l'état des lieux a permis de constater que le pays a un très grand retard dans les travaux préparatifs de ces différentes négociations. C'est pour cette raison que le Burundi a sollicité un appui technique et financier de l'Association JEICP/ILEAP en vue d'organiser une réunion des représentants des divers secteurs couvrant les professionnels des services du secteur privé et public, des représentants d'associations, des organismes de réglementation ainsi que ceux du Ministère de tutelle. Cette réunion, qui s'est tenue à Ngozi du 29 au 31 mars 2010, a permis aux participants de procéder à une évaluation générale de l'état des lieux et des différents mécanismes institutionnels impliqués dans la préparation des négociations sur les services, de renforcer le consensus national autour de la feuille de route revisitée afin de permettre un suivi de la mise en œuvre des réformes et des négociations sur le commerce des services.

Le commerce des services est aujourd'hui une composante dynamique du commerce international, en ce sens qu'il offre des opportunités significatives au Burundi. Toutefois, une libéralisation non maîtrisée du commerce des services pourrait potentiellement exposer l'économie à une variété de risques. Afin que le pays puisse entièrement tirer profit de la

libéralisation du commerce des services, il est indispensable qu'il puisse identifier les secteurs et modes de fourniture qui l'intéressent. Il est également important que les différentes parties prenantes aient une bonne appréciation du coût et des avantages potentiels d'une libéralisation dans le domaine des services.

Il est indispensable que soit entreprise la formulation de propositions de politiques commerciales permettant au pays d'adopter des positions idoines de négociations aussi bien dans le cadre de l'AGCS, de l'APE, du COMESA et de la CAE. Ainsi, l'un des objectifs devrait être la promotion du commerce des services entre les Etats membres de l'Afrique de l'Est, du COMESA, et la prise d'engagements dans le cadre de l'APE ou des négociations à l'OMC, afin de ne pas compromettre l'objectif primordial qu'est l'intégration régionale dans le commerce des services.

La poursuite des travaux préparatoires devrait permettre au Burundi d'identifier ses priorités. Pour parvenir à cette fin, plusieurs étapes sont nécessaires.

Il est important pour le pays:

Premièrement de comprendre les réalités du commerce de services au plan national pour mieux participer aux négociations ;

Deuxièmement, de procéder à une appréciation adéquate des implications de la réglementation du secteur de services ;

Troisièmement : (i) de disposer des capacités nécessaires pour approvisionner les marchés, ce qui inclut la modernisation des infrastructures de base et l'établissement des liens efficaces entre les secteurs privé et public en vue d'exploiter au mieux les nouvelles opportunités : (ii) d'identifier la stratégie de négociation pour les secteurs concernés.

2. Les principales étapes retenues pour préparer les négociations

Sur la base des travaux de l'atelier, les activités suivantes semblent nécessaires :

2.1 Analyse des recommandations des études réalisées

Dans la mesure du possible et de manière générale, **une évaluation globale des avantages et inconvénients de la libéralisation des services** et des questions liées au commerce devrait être réalisée.

Les **études de base sur le commerce des services** pourraient fournir une analyse des principaux sous-secteurs de services sur la base de la taille appropriée, la structure et les indicateurs de performance. De tels documents mettent l'accent sur l'importance du secteur des services, ainsi que sur l'identification des opportunités, des contraintes et des actions complémentaires qui devraient être entreprises dans le cadre de la réforme des programmes internes en faveur des pauvres. Ces documents prévoient également l'identification d'une évaluation des offres et requêtes dans les secteurs permettant de

maximiser les objectifs de développement dans le contexte des négociations internationales.

L'audit réglementaire consiste à revoir tous les textes (lois, décrets, arrêtés ministériels, etc.) et identifier tous les aspects liés à l'accès aux marchés, au traitement national et autres questions commerciales (réglementation intérieure, reconnaissance des qualifications/expériences, normes, etc.) aussi bien pour les personnes morales/ressortissants de la configuration négociante de l'APE Afrique de l'Est et du COMESA que pour celles résidant hors de la zone. Il constitue ainsi un aspect essentiel de ce travail puisqu'il permet de recenser les principaux obstacles réglementaires qui entravent le commerce des services ; c'est-à-dire des mesures qui portent atteinte, par exemple, aux principes du traitement national, au traitement de la nation la plus favorisée et à l'accès au marché.

Cet audit fournit une liste des mesures commerciales restrictives et examine la raison d'être, l'efficacité et la nécessité de maintenir ou non de tels obstacles. Il permet ainsi d'identifier les lacunes existantes dans le domaine de la réglementation des services et peut faire l'objet de programme de renforcement des capacités ou d'assistance technique et bénéficier de l'aide pour le commerce.

L'audit réglementaire aiderait également les autorités à déterminer le rythme et la manière dont les nouveaux engagements pris en matière d'ouverture des secteurs de services pourraient être conditionnés par le renforcement de la réglementation et la fourniture de l'assistance technique. Le degré d'engagement se déterminera donc secteur par secteur.

La liste des secteurs peut subir des amendements tout au long du processus de la mise en œuvre de ce programme de travail. Les secteurs suivants font déjà l'objet d'une étude en cours avec l'appui de Tradecom : tourisme, télécommunication et construction. D'autre part les réformes du secteur des services financiers bénéficient d'un appui de la Banque mondiale.

L'aide en faveur du commerce sera indispensable afin de veiller à ce que les opportunités issues des négociations soient entièrement exploitées.

2.2 Recherche de consensus : La recherche de consensus entre les différentes parties prenantes représente la partie la plus importante de ce programme de travail préparatoire. En engageant les parties prenantes avec une variété d'intérêts et de perspectives, le processus de recherche de consensus aide efficacement dans le renforcement des capacités partout où le besoin s'impose et participe à l'amélioration des connaissances et des compétences de ceux qui sont directement impliqués dans les négociations commerciales. Le point de mire de ce travail est de veiller à ce que la libéralisation des services s'inscrive dans le contexte interne en vue d'attirer l'investissement et de permettre aux industries nationales d'explorer les opportunités qui émaneront de la libéralisation. L'ouverture sur

d'autres pays en particulier dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales constituera un complément pour une telle réforme.

Le processus de recherche de consensus sera conforme à l'audit réglementaire et rassemblera les spécialistes du secteur, les fonctionnaires responsables du commerce et d'autres principales parties prenantes.

La structure du FNDPC semble appropriée pour la mise en œuvre de cette activité.

La concertation permettrait d'examiner la volonté des acteurs régionaux en vue d'une libéralisation régionale (entre les Etats de la CAE et du COMESA), bilatérale (APE...) et multilatérale ; ceci de manière à préserver les objectifs de développement du pays. En prenant en compte la particularité des négociations liées au commerce des services et le fait que le pays a déjà entrepris des libéralisations unilatérales autonomes sur lesquelles il n'aimerait peut être pas revenir, le pays doit prendre ses engagements en intégrant la dimension régionale.

Pour les secteurs où le pays dispose ou est prêt à élaborer un cadre juridique ou réglementaire, une dimension commerciale devrait être élaborée et des propositions faites concernant les engagements qui permettent de préserver les objectifs de politiques sur lesquelles un accord existe.

2.3 Centralisation des ressources

Tout au long de ce processus, un mécanisme d'appui sera nécessaire notamment dans les secteurs sélectionnés portant sur (a) la disponibilité et l'accès adéquat aux données, (b) la disponibilité et l'accès aux documents y compris la documentation officielle sur l'AGCS, l'Accord de Cotonou, les Traités de la CAE et du COMESA, les documents de politique sectorielle, les rapports analytiques sur la région Afrique de l'Est et du COMESA et des expériences d'autres régions. Le Ministère du Commerce, de l'industrie et du tourisme, le Secrétariat du FNDPC et Chambre Fédérale du Commerce et de l'industrie du Burundi pourront être responsabilisés pour cette mission.

3. Programme de travail

Conformément au calendrier des négociations au niveau de la CAE, du COMESA et des APE, le programme de travail sera flexible (cf. Projet de Chronogramme ci-joint). L'important est que le travail soit bien conçu et qu'il démarre dans les meilleurs délais.

Une décision sera prise par les structures compétentes, le moment venu, en fonction du travail accompli. Sous réserve de la disponibilité des ressources financières et humaines qui doivent être mobilisées, les principales composantes du calendrier indicatif se présentent de la manière suivante:

- a. La Préparation des analyses sectorielles. Ces analyses peuvent capitaliser sur les travaux déjà entrepris et devraient être démarrées dans quatre semaines et être finalisées dans un délai de huit semaines.

b. La préparation:

- i. Une semaine de consultation par une équipe de deux consultants (approximativement 4 consultants). Cette étape nécessiterait les consultations d'un certain nombre d'acteurs spécifiques et d'audit du cadre réglementaire et des politiques devant informer la préparation/révision de la liste des engagements nationaux ;
- ii. L'analyse approfondie et la consultation des parties prenantes: deux (2) jours par secteur ou 14 jours ou deux (2) semaines. ;
- iii. Aide au commerce: l'identification des mesures requises pour tirer entièrement profit des opportunités offertes par la libéralisation, de même que les mesures mises en œuvre pour protéger les couches vulnérables devraient être un aspect important de ce programme. Cette aide au commerce doit être incluse dans le Programme de Développement de l'APE et le Programme de Développement du pays DSRP ?)
- iv. Consolidation : elle permettrait de réunir les divers engagements déterminés sur le plan national et souligner les incohérences éventuelles. Une bonne partie de cette consolidation consistera à veiller à ce qu'une capacité adéquate soit développée afin de s'assurer que les résultats des négociations seront exploités par le secteur privé. Elle nécessiterait environ cinq (5) semaines.

Il est important de souligner qu'un programme à long terme sera nécessaire pour faire du commerce des services le moteur de la croissance et un facteur de réduction de la pauvreté au Burundi et en Afrique de l'Est.

4. Coordination

Ce programme de travail demande beaucoup d'effort. Les exigences humaines sont de deux dimensions: la dimension substantive et celle de la gestion. En ce qui concerne la dimension substantive, l'équipe des consultants doit être disponible et dévouée uniquement à ce travail. Les consultants doivent faire preuve de compétence en matière du commerce des services. L'équipe doit aussi veiller à la coordination et à la supervision.

En ce qui concerne la gestion des travaux, il est important que le gouvernement mobilise les ressources humaines disponibles afin qu'elles se consacrent à plein temps à ce travail.

Le « Groupe thématique chargé des services » du FNDPC servira de point focal pour le suivi des travaux sur le commerce des services.

Fait à Ngozi, le 31 mars 2010

Chronogramme de préparation des négociations sur le commerce des services

Adopté à Ngozi, le 31 mars 2010

Activités	Tâches à accomplir	Responsables	Période						Observations
			2010			2011			
			T2 2010	T3 2010	T 4 2010	T1 2011	T2- 2011	T3-T4 2011	
1. Révision Feuille de route des négociations	1.1. Adoption de la Feuille de route révisée	Participants à l'atelier	x						Ngozi, le 31 mars 2010
	1.2. Envoi du rapport et du chronogramme aux membres du FNDPC et aux parties prenantes en vue d'appropriation	Secrétariat FNDPC	x						Rapport de l'atelier, feuille de route et chronogramme (15 avril 2010)
	1.3. Restitution en vue de l'appropriation des travaux de l'atelier de Ngozi au niveau des différents services et professions	Secrétariat FNDPC	x						30 mai 2010 au plus tard
	2. Suivi du séminaire de Ngozi (travaux complémentaires)	2.1 Approfondissement des études sectorielles	Ministère du Commerce	x	x				
	2.2. Synthèse des engagements de l'UE (conditionnels) Doha, CAE et APE CARIFORUM	Ministère du Commerce	x	x					En collaboration du JEICP
	2.3. Identification des secteurs sensibles/prioritaires par cadre de négociation (CAE, COMESA, APE, OMC)	Ministère du Commerce Ministère CAE Associations professionnelles	x	x	X				En fonction des dates butoir
3. Audits réglementaires	3.1. Réexamen des audits réglementaires déjà effectués, réalisation d'audits supplémentaires et enquêtes sur	MCIT	x	x					En collaboration avec Tradecom

	les pratiques								
	3.2. Consultations (institutionnels ; associations professionnelles ; associations des consommateurs)	FNDPC, Associations professionnelles		x	X				
	3.3. Sensibilisation au commerce des services	FNDPC	x	x	x	x	x	x	
4. Préparation des listes	4.1. Préparation des listes COMESA	MCIT, FNDPC, Associations professionnelles	x						Démarrage des négociations sur les services en mai 2010
	4.2. Préparation des listes APE	MCIT, FNDPC, Associations professionnelles	x	x	x				
	4.3. Préparation des listes OMC	MCIT, FNDPC, Associations professionnelles	x	x	x	x	x	X	
	4.4. Analyse de la cohérence des différents engagements	MCIT, FNDPC, Associations professionnelles	x	x	x	x	x	x	
5. Mécanismes de capitalisation des avantages de la libéralisation du mouvement de personnes physiques en général et en mode	5.1. Séminaire national sur le mode 4 et la migration	MCIT, MSP et FNDPC		x	x				En collaboration avec les centres de recherches du Burundi et JEICP
	5.2. Position de négociation sur le mode 4	MCIT, MSP, MCAE, MFPTSS, FNDPC	x	x	x	x	x	x	
	5.3. Opportunité de négociations bilatérales pour le mouvement des personnes	MCIT, MSP, MCAE, MFPTSS, FNDPC, associations professionnelles	x	x	x	x	x	x	
6. Renforcement des capacités	6.1. Identification des besoins et mise en œuvre des réformes susceptibles de faciliter le commerce des services	MCIT, FNDPC et Associations professionnelles		x	x	x	x	x	
	6.2. Evaluation des besoins (en terme de consultations supplémentaires)	FNDPC et Associations professionnelles	x	x					

	6.3. Renforcement du Dialogue et partenariat des secteurs privé et public	Associations professionnelles	x	x	x	x	x	x	
	6.4. Renforcement institutionnel des chambres sectoriels (Structure interne ; base de données) sur le commerce des services	Chambre de commerce	x	x	x	x	x	x	
7. Aide au commerce	7.1. Elaboration d'une Stratégie nationale d'aide pour le commerce des services	MCIT, FNDPC et Associations professionnelles	x	x	x				
	7.2. Confection des TDR sur l'évaluation de l'opportunité et la faisabilité d'une CIS	FNDPC, CFCIB		x					En collaboration avec JEICP
	7.3. Réalisation de l'étude	FNDPC, CFCIB		x	x				En collaboration avec JEICP
	7.4. Validation du rapport d'évaluation	FNDPC				x			
	7.5. Suivi des recommandations du rapport	FNDPC					x	x	

Aide Mémoire de l'atelier

Contexte

Les services représentent le secteur le plus dynamique du commerce international. Ils offrent des possibilités importantes en termes d'accroissement des exportations et des importations. Ils visent ainsi à renforcer la compétitivité, stimuler le développement économique et réduire la pauvreté. En plus, les réformes dans le secteur des services et les négociations en cours, restent naturellement controversées en raison de leur caractère à dévoiler les différentes variétés de risques que courent les parties prenantes les plus vulnérables.

Au cours de l'année 2008, une étude a été menée afin d'évaluer la compétitivité des services de l'EAC. Concernant le Burundi, la faiblesse du cadre légal et réglementaire a été identifiée comme l'entrave principale aux afflux d'investissements. Suite à cette étude, des consultations bilatérales avec des agences de réglementation en charge de différents secteurs (télécommunications, transports, services financiers et assurances) ont été organisées. Le Burundi s'apprête à bénéficier d'un financement TradeCom visant à améliorer la législation dans différents secteurs de services. Récemment, les activités du FNDPC (Forum National de Développement et de Politique Commerciale) ont repris suite à l'adoption d'une ordonnance ministérielle portant nomination des membres du forum. Un groupe thématique portant sur les services est constitué mais il n'est pas encore entré dans le vif du sujet.

Les pays membres de la Communauté Est Africaine ont conclu un Protocole portant création du Marché Commun. Le Protocole signé le 20 novembre 2009 entrera en vigueur au 1er juillet 2010 après ratification et dépôt des instruments de ratification par les Etats Membres. Le Protocole, conformément aux Articles 76 et 104 du Traité portant création de la Communauté prévoit la libre circulation des marchandises, des personnes, de la main d'œuvre, le Droit d'Etablissement et le Droit de Résidence, la Libre Circulation des Services et la Libre Circulation des Capitaux (Article 2 du Protocole). Dans le cadre de la Libre circulation des Services, les Etats Membres ont pris pour engagements d'éliminer les restrictions sur le commerce dans 7 Secteurs prioritaires qui renforcent l'intégration (Services fournis aux Entreprises, Services de Communication, Services de distribution, Services de l'Education, Services Financiers, Services Touristiques et Agences de Voyages ainsi que les Services de Transport). Les Etats Membres ont décidé de prendre des engagements additionnels dans les Secteurs et Sous Secteurs qui restent à couvrir après la conclusion du Protocole.

Il est prévu que les négociations fondées sur des échanges de requêtes et d'offres débutent en mai 2010 dans le cadre du COMESA. Il est également prévu qu'une association régionale des services soit formée, avec la facilitation du Secrétariat du COMESA.

Dans le cadre du volet « Services » de l'APE à négocier avec l'UE, les experts techniques régionaux se sont réunis, depuis Novembre 2008 à plusieurs reprises pour discuter le texte juridique, les projets d'offres et de requêtes d'engagements de la région. Il a été décidé que les pays de la région présenteront des offres distinctes (bien que celles-ci seront harmonisées autant que possible afin de ne pas perturber le processus d'intégration régionale) et une requête commune à la partie européenne.

Objectif

En se basant sur les activités antérieures soutenues par le Ministère en charge du Commerce, cet atelier vise à effectuer une évaluation générale de l'état des lieux et des différents mécanismes institutionnels impliqués dans la préparation de l'ouverture au commerce des services au Burundi. Plus spécifiquement, l'atelier vise au renforcement du consensus autour d'une feuille de route pouvant permettre le suivi de la mise en œuvre des réformes et des négociations sur le commerce des services.

En même temps, l'atelier permettra de répondre au fait que malgré l'existence de diverses associations professionnelles dans le pays, leur rôle dans le processus institutionnel pour faire avancer les réformes des services et des négociations est marginal. Ainsi, un objectif parallèle de l'atelier est d'aider à sensibiliser sur le rôle des groupements de fournisseurs de services dans la poursuite des réformes des services et des négociations, ainsi que de promouvoir l'information et le partage des connaissances.

Organisation et participants

La rencontre est organisée par le Ministère du Commerce et Juristes et Economistes Internationaux Contre la Pauvreté (JEICP). Les participants seront choisis dans divers secteurs couvrant les professionnels du secteur privé et public, des représentants d'associations, des organismes de réglementation ainsi que ceux du Ministère de tutelle.

Ainsi, les participants visés seront les suivants:

- Les membres du FNDPC (Forum National de Développement et de Politique Commerciale);
- Les opérateurs du secteur privé et des représentants d'associations de fournisseurs de services;
- Les fonctionnaires des ministères compétents et les organismes de réglementation impliqués dans le développement des services, de stratégies d'exportation et / ou de négociations sur les services, et
- Les professeurs d'universités, les chercheurs et les réseaux de recherche régionaux qui s'occupent du commerce et des politiques de réglementation, ainsi que du développement des exportations et de promotion.

Un certain nombre de représentants non nationaux seront également présents, à la fois pour partager leurs expériences et servir comme conseillers.

Programme de l'atelier

29 Mars	
9:00 - 9:30	Inscription
9:30 - 10:30	<p>Session d'Ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du programme de l'atelier • Mot d'accueil du Gouverneur de la Province de Ngozi • Mot du Représentant de JEICP • Allocution d'ouverture par SE Madame la Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
10:30 – 11:30	<p>Session I: Les Intérêts Stratégiques du Burundi dans le Commerce des Services</p> <p>Cette session fournira un aperçu des intérêts stratégiques du Burundi dans l'ouverture au commerce des services, y compris l'orientation générale des politiques et réformes. Les participants discuteront aussi les intérêts offensifs et défensifs dans les différents cadres de négociation (EAC, COMESA, APE, OMC).</p> <p>Presentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alain Niyubahwe <p>Q&R</p>
11:30 - 11:45	Pause Café
11:45 - 13:00	<p>Session II: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l'intégration régionale (EAC, COMESA)</p> <p>Cette session informera les participants sur le statut actuel des discussions sur l'ouverture au commerce des services au niveau intra-régional.</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Marie Bukware • Léopold Bizindavyi <p>Q&R</p>
13:00 - 14:30	Déjeuner

14:30 - 15:30	<p>Session III: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre de l’APE EAC-CE</p> <p>Cette session informera les participants sur le statut actuel des discussions entre EAC et la Commission Européenne sur le commerce des services.</p> <p>Presentations:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jérôme Benausse <p>Q&R</p>
15:30 - 15:45	<p>Pause Café</p>
15:45 - 17:00	<p>Session IV: Etat des lieux des discussions sur les services dans le cadre du Cycle de Doha</p> <p>Cette session examinera le statut actuel des discussions sur les services dans le cadre du cycle de Doha et leurs implications pour le Burundi.</p> <p>Presentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sékou F. Doumbouya, JEICP <p>Q&R</p>
30 Mars	
09:00 - 10:30	<p>Session V: Approche du processus préparatoire de négociations et réformes dans les services</p> <p>Cette session permettra de passer en revue quelques principes qui devront guider la réforme unilatérale ou la préparation des négociations sur les services dans le cadre de l’APE ou de l’intégration régionale.</p> <p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sékou F. Doumbouya, JEICP <p>Q&R</p>
	<p>Session VI: Etat des lieux au niveau sectoriel</p> <p>Cette session vise à évaluer le travail déjà effectué au niveau sectoriel sur les relevés des mesures affectant le commerce des services au Burundi et à identifier une feuille de route pour faire face à d’éventuels travaux complémentaires. Cette feuille de route peut aider pour la préparation des offres et des requêtes, mais aussi pour le processus général de réformes dans le commerce des services au niveau national. Ainsi les discussions aborderont les opportunités vis-à-vis des pays tiers en s’appuyant sur le rapport sur la compétitivité afin de déterminer les secteurs où des analyses supplémentaires seraient utiles.</p>

10:30 - 11:30	Session VIa: Télécommunications Q&R
11:30 - 11:45	Pause Café
11:45 - 12:45	Session VIb: Transports Présentation <ul style="list-style-type: none"> • Edouard Nyandwi Q&R
12:45 - 14:15	Déjeuner
14:15 - 15:15	Session VIc: Tourisme Présentation <ul style="list-style-type: none"> • Pierre Claver Hakizindavyi, Chambre sectorielle de l' Hôtellerie et du Tourisme du Burundi Q&R
15:15 - 16:15	Session VI d: Autres services professionnels Présentation <ul style="list-style-type: none"> • Freddy Ndayishimiye Q&R
16:15 - 16:30	Pause Café
16:30 - 17:30	Session VIe: Education Q&R

Liste des participants :

Nom et prénom	Fonction	Organisation/ Compagnie	Adresse et B.P	E-mail	Tél, Fax, Mobile
1. Sékou Falil DOUMBOUYA	Programme Officer	ILEAP	8 Forth Access Road Sheriff Drive, Lumley, Freetown, Sierra Leone	s.doumbouya@ileap-jeicp.org	00232 88 62 66 50
2. Mr Sekou BERETE	Consultant ILEAP	ILEAP	BP13 Commune Ratoma, Conakry, Guinée	s.berete@yahoo.co.uk	+224 62652741
3. Mr Aimé Tchambouré GOGUE	Consultant ILEAP	ILEAP	FASEG Université BP 1515 Lomé Togo	Gogueaimé@gmail.com	+228 2255808 +228 2260925 +228 9032014
4. Mr. Daniel SINZINKAYO	Représentant Légal CANE NGOZI	CANE NGOZI	NGOZI	-	+257 79762951
5. Mr. Léopold BIZINDAVYI	Conseiller	Min du Commerce, Industrie et Tourisme	B.P 1561 Bujumbura	Bizindavyimr@yahoo.fr	+257 22222511 257 79 932070
6. Mr. Daniel BITAGOYE	Conseiller	Min. de l'Education nationale	B.P.1990 Bujumbura	dbitagoye@yahoo.fr	257 22213026 257 77736331
7. Mr. Jérémie SINDAYIGAYA	Coordinateur du GUFORÉ	GUFORÉ	Université Lumière	espaceeconomique@yahoo.fr	+257 79913443
8. Mr. Jérôme BENAUSSÉ	Assistant technique	MINICI	B.P. 492 Bujumbura	jeromebebause@hotmail.com	+257 79298437
9. Mr. Raoul NSENGIYUMVA	Chercheur en NBA	Université Lumière (ULBU)		raoulseng@yahoo.fr	22 232982 77740518

Nom et prénom	Fonction	Organisation/ Compagnie	Adresse et B.P	E-mail	Tél, Fax, Mobile
10. Mr. P. Claver NZOHABONAYO	Secrétaire Général OPC	Ordre des Professionnels Comptables du Burundi	B.P 6905	nzohabonayop@yahoo.fr	25777788668/2572 2254283
11. Mr. Adrien SIBOMANA	Vice- Président du FNDPC	Secteur Privé	B.P 2251 Bujumbura	Sibad53@gmail.com	25779910345
12. Mr. Patrick NKURUNZIZA	Conseiller au Cabinet du Ministre	Mon. Du Commerce, Industrie et Tourisme	B.P 594 Bujumbura	nkupat@yahoo.fr	25779900957/2572 2252407
13. Dr. Alain NIYUBAHWE	Expert	Projet de dév. du secteur financier et privé	B.P 1590 Bujumbura	alainniy@hotmail.com	25779454490
14. Mr. Freddy NDAYISHIMIYE	Directeur Administratif et Financier	African Promotion Company	B.P 5317 Mutanga	Ndafefy01@yahoo.fr/ fr_aproco@yahoo.fr	25722256182 25779589587
15. Mr Vénérand BARICAKO	Avocat	Barreau du Burundi	B.P 335 Bujumbura	baricakov@yahoo.fr	25722216524 25779928890
16. Mr. P.Claver HAKIZINDAVYI	Président de HTB	Chambre Sectorielle de l'Hôtellerie et Tourisme du Burundi	B.P 3457 Bujumbura	hpclaver@hotellamahoro.com	25722247553/2577 8832350
17. Mr. Raoul NSENGIYUMVA	Chercheur MBA	Université Lumière	-	taoulsengi@yahoo.fr	25722232982/2577 7740518
18. Mr. J. Berchmans NTIRAMPEBA	Conseiller du Ministre/ Membre FNDPC	Min Commerce, Industrie et Tourisme	B.P 492 Bujumbura	ntirampebaber@yahoo.fr	25722223015/2577 7738374
19. Mr. Térance NZEYIMANA	Directeur du Commerce Intérieur	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	Nzet2000@yahoo.fr	25722224195/2577 9931953
20. Mme. Spès BAZUBWABO	Cadre au Ministère du Commerce, Commerce et Industrie	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	bazubwabospes@yahoo.fr	25722218940/2577 9181030

Nom et prénom	Fonction	Organisation/ Compagnie	Adresse et B.P	E-mail	Tél, Fax, Mobile
21. Mme. Nadine NIBOGORA	Association des Commerçants du Burundi	Membre ACOBU/ Secteur Privé	B.p 2126	nibonadine@yahoo.fr	25779472129
22. Mme. Bélyse MUFASONI	Professeur (Assistant d'Enseignement) Fac des Sces Economiques et Adives.	Université du Burundi	B.P	Mbelyse2@yahoo.fr	25779482330
23. Mr. J. Marie BUKWARE	Conseiller au Dép du Commerce Extérieur	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	bukwarejm@yahoo.fr	25777773752/ 22222204
24. Mr. Pascal NIBOGORA	Vice-Président de l'ACOBU	Association des Commerçants du Burundi	-	-	25777754731
25. Mr. Pierre SINARINZI	Directeur du Dév. Industriel et Membre du FNDPC	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	psinarinzi@yahoo.fr	25722224862
26. Mme. Isabelle KAMPAYA	Juge	Tribunal du Travail	-	ikampaya@yahoo.fr	2572222057/ 25779337200
27. Mr. Léonce MASASE	Agronome et membre du FNDPC	Secteur Privé	B.P 110 Bujumbura	leoncemas@yahoo.fr	25722220228/ 25777797155
28. Mme. Moïse MAKUWA	Conseiller	Ministère de l'énergie et Mines	B.P 745 Bujumbura	Makuwa2002@yahoo.fr	25778845507
29. Mme. Rosette KANKINDI	Privée	Association des Femmes entrepreneurs du Burundi (AFAB)	B.P 1086 Bujumbura	Karosette59@yahoo.fr	2572222452/ 25779926977
30. Mr. Melchior NTAHOBAMA	Auditeur Interne à la BANCOBU	Banque Commerciale du Burundi	B.P 990 Bujumbura	Mntahobama.bancobu.com	2572222317/ 25779997251
31. Mr. Eloi NDAYIZEYE	Cadre à la SITECOM	Société d'Informatique et de Télécommunications	B.P 6195 Bujumbura	lunaeloi@yahoo.fr	25722232035/ 25779952397

Nom et prénom	Fonction	Organisation/ Compagnie	Adresse et B.P	E-mail	Tél, Fax, Mobile
32. Mr. Patin NTAWUHORAHIRIWE	Juge	Tribunal de Commerce	-		25779309738
33. Mme. Glorioso NTIBARUTAYE	Conseiller au Dép. du Commerce Extérieur	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	Ntiba70@yahoo.fr	25779969082
34. Mme. Josiane MBONEREHO	Conseillère , Membre du FNDPC	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	mbonerehoj@yahoo.fr	25722235781
35. Mr. Albin SINZOTUMA	Directeur Général de l'Industrie	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	sinzotumaalbin@yahoo.fr	25722249805/ 25777736374
36. Mr. Alexis SINARINZI	Cadre à ARCT	Agence de Régulation des Télécommunications	-	alesinarinzi@yahoo.fr	25722256739 25779907266
37. Mr. Séverin KANJOLI	D.G Agence en Douane AVEDETT	Assoc. Des Agences en douane et Transitaires du BDI	-	Avedett_2000@yahoo.fr	25779921219
38. Mr. Edouard NYANDWI	Conseiller du Ministre	Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	B.P 2694	nyandwiedouard@yahoo.fr	25777777197
39. Mr. Dismas BARADANDIKANYA	Conseiller	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	Disbara2000@yahoo.fr	25777730017
40. Mr. Amatus BURIGUSA	Conseiller Technique du Ministre	Min du Commerce, Industrie et du Tourisme	B.P 492 Bujumbura	amatusburi@yahoo.fr	25779393930
41. Mr. Eric UWIMANA	Professeur Assistant	Université de Ngozi	B.P 137 Ngozi	Uweric79@yahoo.fr	25779973447
42. Mr. Claude NAHAYO	Administrateur Communal de Ngozi	Commune Ngozi	-	Nahayoclaude@yahoo.fr	25777775800
43. Mr. Léonard SAGATEYE	Gérant Hôtel Kigobe Ngozi	Hôtel Kigobe	-	sagateyel@yahoo.fr	25777965606
44. Mr. Dominique NDIKURYAYO	Conseiller Economique du Gouverneur de Ngozi	Province Ngozi		ndidominique@yahoo.fr	25779453988

Nom et prénom	Fonction	Organisation/ Compagnie	Adresse et B.P	E-mail	Tél, Fax, Mobile
45. Mr. Hervé NIYUHIRE	Journaliste	Radio Publique Africaine	-	hervényu@yahoo.fr	25779907631 Fax : 257302800
46. Mr. Elyse NIYUBAHWE	Journaliste	Radio UMUCO-FM	-	niyelys@yahoo.fr	25722303031/ 25779906901
47. Mr. Benjamin Karerwa	Entrepreneur	Association des Transporteurs	B.P 57 Ngozi		25779960463